

Allocution présidentielle Des perspectives mais des incertitudes persistantes pour la filière sport

Ouverture des commerces, assouplissement des pratiques physiques et sportives autorisées, calendrier de reprise esquissé pour les salles de sport... Lors de son allocution aux Français, le Président de la République a donné des éléments de visibilité attendus par la filière économique du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active. De nombreuses interrogations restent néanmoins à lever.

Commerces d'articles de sport : une ouverture bienvenue, un protocole à affiner

A compter de ce samedi 28 novembre, **tous les commerces d'articles de sport pourront rouvrir leurs portes jusqu'à 21 heures**. Une annonce bienvenue pour les commerçants, mais aussi pour les Français, qui vont pouvoir se procurer les équipements nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives. **Le protocole sanitaire devra être précisé**, afin de pouvoir ouvrir dans les meilleures conditions.

Face aux dangers que constituent la sédentarité et l'inactivité pour les Français, **l'UNION sport & cycle se félicite par ailleurs de la décision du Président de la République d'assouplir la pratique sportive individuelle de plein air**. Dès samedi prochain, les Français pourront pratiquer des activités individuelles outdoor durant trois heures et dans un rayon de 20 km.

Stations de ski : une concertation avortée

Alors qu'une première réunion de concertation s'est tenue ce lundi 23 novembre autour du Premier ministre, Emmanuel Macron a statué en faveur d'une réouverture des stations de ski à mi-janvier.

L'UNION sport & cycle s'étonne de cette annonce hâtive, qui va également impacter tout le tissu industriel de la montagne. **Elle demande à ce que les mesures de soutien soient à la hauteur du préjudice causé aux acteurs de la montagne**, privés du début de la saison hivernale d'ores et déjà évalué à un tiers du chiffre d'affaires de la saison.

En particulier, notre organisation professionnelle demande **l'accès à l'intégralité des mesures du Plan Tourisme pour l'ensemble des entreprises** quel que soit leur code Naf ou leur activité principale, y compris les fournisseurs d'articles de sport d'hiver ; le **dispositif exceptionnel d'activité partielle jusqu'à la fin de saison** pour les périodes creuses de janvier et mars et en cas d'activité dégradée ou interrompue. L'UNION sport & cycle demande également **l'accès au nouveau dispositif de fonds de solidarité permettant une indemnisation à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires 2019** pour ces entreprises de montagne tant que la saison d'hiver ne sera pas lancée.

Salles de sport : des mesures de soutien à préciser

Emmanuel Macron a annoncé une **ouverture des salles de sport possible à partir du 20 janvier**. Touchés de plein fouet par la crise sanitaire et s'étant pleinement mobilisés pour renforcer leur protocole sanitaire, ces loisirs sportifs marchands sont dans l'attente d'une reprise d'activité depuis des mois. Une ouverture au 20 janvier constitue un **nouveau coup dur pour un secteur ayant déjà perdu près de 50 % de ses adhérents et dont le mois de janvier représente jusqu'à 30 % des nouveaux abonnements annuels**.

Le Président de la République a indiqué que le fonds de solidarité à 10 000 euros sera maintenu pour ces entreprises, et que celles-ci pourront se voir attribuer **20 % de leur chiffre d'affaires sur la même période en 2019 si cette dernière option les avantage**. Une annonce positive mais insuffisante : pour permettre à ces acteurs de survivre à cette crise inédite :

- **le fonds de solidarité doit être calculé par établissement et non par entreprise**, comme cela avait été évoqué mardi 17 novembre lors de la réunion avec le Président de la République et les acteurs du sport ;
- **la mesure pour compenser la perte d'exploitation doit pouvoir être cumulée avec le fonds de solidarité ;**
- **cette aide doit pouvoir excéder les 20 % de chiffre d'affaires** car, en raison de charges fixes très importantes, d'une durée de fermeture administrative au-delà de 6 mois et de la laborieuse reconstitution de la clientèle à venir, les salles de sport méritent une approche spécifique ;
- **ces mesures doivent être rétroactives a minima à septembre 2020.**

L'UNION sport & cycle invite une nouvelle fois le gouvernement à considérer la spécificité des loisirs sportifs marchands, qui ont subi la plus longue fermeture administrative en 2020 et qui reprendront une activité avec des pertes et charges fixes conséquentes.

Notre organisation professionnelle demande également une concertation avec les pouvoirs publics pour préparer la sortie de crise. **Pour la relance et la survie des acteurs, il est nécessaire de coupler ces mesures de soutien avec un plan de relance spécifique pour ce secteur** : baisse de TVA, exonération des charges sociales...

Dans ce contexte, l'UNION sport & cycle accompagnera les entreprises du sport dans l'application et le respect de ces nouvelles mesures et restera pleinement mobilisée pour défendre la filière sport comme un secteur économique à part entière.

A propos de l'UNION sport & cycle

L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs.

Elle fédère 1 400 entreprises représentant plus de 3000 points de vente, 500 marques, plus de 1 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

CONTACT PRESSE : Mélanie BRANCO - melanie.branco@unionsportcycle.com

